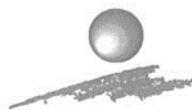


JEAN-CHRISTOPHE AUBERT

Expert-Comptable
Inscrit au Tableau de
l'Ordre de Lorraine

I.E.P. Paris



Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Nancy

M.J.C. JARVILLE - JEUNES
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Siège associatif : 3 rue François Evrard
54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021

Assemblée Générale du 28/06/2022

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels, au regard des règles et principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables, changements comptables :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles et aux méthodes de dépréciation et de provision dans le cadre de la nouvelle réglementation comptable.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes précitées et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et je me suis assuré de leur correcte application.

Le compte de fonctionnement et l'annexe exposent également le montant des avantages en nature accordés par la Ville de Jarville à votre association ainsi que la valorisation du bénévolat. Je me suis assuré que cette information était bien conforme aux données communiquées par les services financiers de ladite collectivité. Par ailleurs, je me suis également assuré que la valorisation du bénévolat était cohérente tant sur le nombre d'heures que sur le coût horaire retenu.

Estimations comptables :

J'ai procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe concernant les estimations comptables, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires

J'ai également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Lunéville, le 22 juin 2022



Jean-Christophe AUBERT
Commissaire aux Comptes



YZICO

conseil & expertise

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Autres immob. incorporelles / Avances et	1 176	610	566	801
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	35 903	33 592	2 311	3 908
Autres immobilisations corporelles	48 283	18 242	30 041	11 013
Immobilisations financières				
Total I	85 362	52 444	32 917	15 721
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur comman	244		244	244
Créances				
Usagers et comptes rattachés	5 271		5 271	620
Autres créances	33 040	1 500	31 540	48 684
Divers				
Disponibilités	732 377		732 377	741 144
Charges constatées d'avance	32 705		32 705	19 261
Total II	803 636	1 500	802 136	809 953
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	888 998	53 944	835 054	825 675

**YZICO**

conseil & expertise

Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	89 000	89 000
Réserves pour projet de l'entité	89 000	89 000
Report à nouveau	317 219	287 391
Excédent ou déficit de l'exercice	123 973	29 828
Situation nette (sous-total)	530 192	406 219
Total I	530 192	406 219
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	1 500	5 420
Total II	1 500	5 420
PROVISIONS		
Provisions pour risques		26 000
Provisions pour charges	76 171	86 352
Total III	76 171	112 352
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Découverts et concours bancaires	535	742
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	535	742
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	135	135
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 779	37 915
Dettes fiscales et sociales	49 379	32 622
Autres dettes	4 508	525
Produits constatés d'avance	136 854	229 744
Total IV	227 190	301 683
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	835 054	825 675

**YZICO**

conseil & expertise

Compte de fonctionnement

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Cotisations	12 677	1,83			12 677
Ventes de biens et de services	129 853		189 013		-59 161
Ventes de biens	11 348	1,64	19 384	3,19	-8 036
Ventes de prestations services	118 505	17,10	169 630	27,92	-51 125
Produits de tiers financeurs	562 822		420 617		142 205
Concours publics et subventions d'exploita	549 939	79,37	418 547	68,89	131 392
Ressources liées à la générosité du public	385	0,06			385
Contributions financières	12 499	1,80	2 070	0,34	10 429
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts	47 631	6,87	27 918	4,60	19 713
Utilisation des fonds dédiés	3 920	0,57			3 920
Autres produits	38	0,01	12 898	2,12	-12 860
Total I	756 941	109,25	650 447	107,06	106 494
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises	8 217	1,19	7 820	1,29	396
Autres achats et charges externes	176 759	25,51	173 575	28,57	3 184
Impôts, taxes et versements assimilés	8 041	1,16	5 297	0,87	2 744
Salaires et traitements	360 099	51,97	308 965	50,85	51 134
Charges sociales	67 823	9,79	82 549	13,59	-14 726
Dotations aux amortissements et aux dépr	10 616	1,53	6 632	1,09	3 983
Dotations aux provisions			26 000	4,28	-26 000
Reports en fonds dédiés			5 420	0,89	-5 420
Autres charges	604	0,09	1 601	0,26	-997
Total II	632 158	91,24	617 859	101,70	14 299
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	124 783	18,01	32 587	5,36	92 195
PRODUITS FINANCIERS					
D'autres valeurs mobilières et créances de	1 456	0,21	1 418	0,23	38
Total III	1 456	0,21	1 418	0,23	38
CHARGES FINANCIERES					
Total IV					
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 456	0,21	1 418	0,23	38
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	126 239	18,22	34 005	5,60	92 234
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Sur opérations de gestion	2 761	0,40	3 243	0,53	-482
Sur opérations en capital	1 700	0,25			1 700
Reprises provisions, dép., et transferts de			246	0,04	-246
Total V	4 461	0,64	3 489	0,57	972
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Sur opérations de gestion	5 686	0,82	6 569	1,08	-883
Sur opérations en capital	10		911	0,15	-901
Dot. amortissements, aux dépréciations et	874	0,13	50	0,01	824
Total VI	6 569	0,95	7 530	1,24	-961
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-2 109	-0,30	-4 041	-0,67	1 932
Impôts sur les bénéfices (VIII)	157	0,02	136	0,02	21
Total des produits (I + III + V)	762 857	110,10	655 354	107,87	107 504
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI)	638 884	92,21	625 526	102,96	13 359

Compte de fonctionnement

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)
EXCEDENT OU DEFICIT	123 973	17,89	29 828	4,91	94 145
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA					
Bénévolat	232 110		86 580		145 530
TOTAL	232 110		86 580		145 530
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO					
Mise à disposition gratuite	232 110		86 580		145 530
TOTAL	232 110		86 580		145 530

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : MJC JARVILLE JEUNES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 833 183 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 123 973 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014, sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 2 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 6 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 2 à 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,99 %
- Taux de croissance des salaires : 1.5 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : table réglementaire T2014-2016

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

FAITS CARACTERISTIQUES

Informations relatives aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus :

L'association MJC JARVILLE JEUNES constate que la crise sanitaire liée à l'épidémie du covid 19 a eu un impact peu significatif sur son activité, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

L'association a bénéficié des aides suivantes :

- des aides COVID :

* Aide aux paiements : 40 622.27€

* Fonds de solidarité : 40 631€

- de l'activité partielle pour un montant de 37 599€

Par ailleurs, les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs

- La dépréciation des créances clients

- La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

- Le chiffre d'affaires ;

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 176			1 176
Immobilisations incorporelles	1 176			1 176
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	46 561		10 658	35 903
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	12 300	18 657	12 300	18 657
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 373	7 965	6 768	27 570
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	85 234	26 622	29 726	82 130
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	86 410	26 622	29 726	83 306

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		26 622		26 622
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		26 622		26 622
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		29 726		29 726
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		29 726		29 726

Amortissements des immobilisations



YZICO

conseil & expertise

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	375	235		610
Immobilisations incorporelles	375	235		610
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	42 653	1 587	10 648	33 592
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	12 300	4 094	12 300	4 094
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 761	4 970	6 768	13 963
- Emballages récupérables et divers		167		
Immobilisations corporelles	70 714	10 819	29 716	51 649
ACTIF IMMOBILISE	71 089	11 054	29 716	52 259

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 71 015 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 271	5 271	
Autres	33 040	33 040	
Charges constatées d'avance	32 705	32 705	
Total	71 015	71 015	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	11 832
Total	11 832

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de re					
Fonds propres avec droit de re					
Ecart de réévaluation					
Réserves	89 000	29 828		29 828	89 000
Report à Nouveau	287 391		29 828		317 219
Excédent ou déficit de l'exercic	29 828	-29 828	123 973		123 973
Situation nette	406 219		153 801	29 828	530 192
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	406 219		153 801	29 828	530 192

Provisions

**YZICO**

conseil & expertise

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	86 352				76 171
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	26 000				
Total	112 352				76 171
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			36 181		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 227 055 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	535	535		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 779	35 779		
Dettes fiscales et sociales	49 379	49 379		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	4 508	4 508		
Produits constatés d'avance	136 854	136 854		
Total	227 055	227 055		

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS-FACTURE NON PARVENUES	3 870
PROVISION CP	23 990
CHARGES SOCIALES/ CONGES A PAYER	5 763
C.A.P. ASS.MALADIE	2 324
C.A.P. FORMATION CONTINUE	2 614
CHARGES A PAYER	2 943
Total	41 504

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	32 705		
Total	32 705		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	70 945		
Total	70 945		

Compte tenu de la réduction d'activité occasionnée par la crise sanitaire, la subvention de fonctionnement allouée par la ville de Jarville-la-Malgrange n'a pas été consommée dans son intégralité. Une quote-part de 150 000 € a par conséquent été comptabilisée en produits constatés d'avance et sera par conséquent rattachée au financement du fonctionnement de l'association en 2021.

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
<i>Préfecture chantier jeu</i>	1 000	1 000			1 000
<i>Préfecture chantier ré</i>	1 000	1 000			1 000
<i>CNDS développement</i>	1 500	1 500			1 500
<i>CAF chantier 2020</i>	1 920	1 920			1 920
Total	5 420	5 420			5 420

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		104 550	443 640	1 748		549 939
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissem						
						549 939

Charges et Produits exceptionnels

Notes sur le compte de résultat

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	-30	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	10	
Autres charges	426	
Amortissements des immobilisations	448	
Produits des cessions d'éléments d'actif		1 700
TOTAL	853	1 700

Autres informations

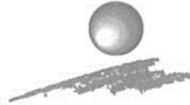
Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 76 171 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 76 171 euros

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	232 110	
Prestations en nature		
Dons en nature		86 580
Total	232 110	86 580
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	232 110	86 580
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	232 110	86 580



M.J.C. JARVILLE - JEUNES
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Siège associatif : 3 rue François Evrard
54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur les conventions réglementées

Assemblée Générale du 28/06/2022

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 612-5 du code de commerce.

Lunéville, le 22 juin 2022

Jean-Christophe AUBERT
Commissaire aux Comptes